

2PE CORP
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 9 097 194,00 euros
Siège social : 8-10 Passage de Dantzig
75015 PARIS
824 213 003 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 JUILLET 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE 01 JUILLET,
A 18 HEURES,

Monsieur Eric BOULAY, demeurant 73 Rue de Missy-17000 LA ROCHELLE,

Propriétaire de la totalité des 9 097 194 parts sociales de 1,00 euros composant le capital social de la Société 2PE CORP,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8-10 Passage de Dantzig, 75015 PARIS au 129 Bis Grande Rue - 93250 VILLEMOMBLE à compter du 1^{er} juillet 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 129 Bis Grande Rue - 93250 VILLEMOMBLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Eric BOULAY